



PARCOURS D'UN ÉLÈVE EN SITUATION DE HANDICAP : Quel rôle pour l'enseignant ?

Public concerné

1er et 2d degrés - Chefs d'établissement.
Pas de pré requis.

Présentation

La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République engage tous les acteurs dans une nouvelle conception de la scolarisation des élèves en situation de handicap. Au-delà des différenciations pédagogiques, relever le défi de l'éducation inclusive c'est également devenir acteur à part entière dans la mise en œuvre des mesures pédagogiques qui découlent du PPS. Comment accompagner les parents et les élèves à BEP sans connaître la procédure et le cadre réglementaire ?

La formation a pour but de se familiariser avec les modalités allant de la saisine jusqu'à la mise en place du PPS et de développer des gestes professionnels adaptés dans le cadre du GEVASCO 1ère demande et le MOPPS (mise en œuvre PPS).

Objectifs et compétences visées

Réaliser un glossaire spécifique relatif aux élèves reconnus en situation de handicap (CDAPH, MDPH, PPS ESS, EE, GEVA-Sco, PPS...).

Connaître le parcours de mise en place du PPS (de la 1ère demande au PPS).

Identifier les différents acteurs (MDPH, CDAPH, enseignant référent, EPE....). Connaître les textes de référence (loi et circulaire).

Prendre sa place en tant qu'acteur dans le parcours d'un élève en situation de handicap de la procédure de saisine jusqu'à la mise en place du PPS.

Par rapport à l'arrêté du 1er juillet 2013

- Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école
- Connaître les élèves et les processus d'apprentissage
- Prendre en compte la diversité des élèves
- Accompagner les élèves dans leur parcours de formation
- Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques
- Coopérer au sein d'une équipe, avec les parents et les partenaires de l'école
- Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves
- Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves

Contenus, moyens & méthodes

Texte officiel, place du PPS par rapport aux autres dispositifs (PAI, PPRE, PAP).

Identification de la place de l'enseignant et du chef d'établissement en tant qu'acteur : observateur, Accompagnateur, clarification de l'équipe éducative et l'équipe de suivi de scolarisation. Entraînement rédaction GEVASCO 1ère demande : identifier les éléments significatifs. Mise en place de la procédure allant de la saisine jusqu'à la mise en place.

Identification des structures et des acteurs MDPH, EPE, CDAPH, ERSEH. Identification du rôle de l'enseignant et chef d'établissement dans le cadre de l'ESS. Entraînement rédaction d'un MOPPS.

Apports théoriques. Travail de groupe. Étude de cas.

Code 30657655

Nombre de participant

10 à 24 participants

Durée

1 jour - 6 heures

Session en présentiel et en continu

Dates

Mercredi 9 décembre 2020

Horaires :

9h30 à 12h30 - 13h30 à 16h30

Lieu(x)

Institut Saint Cassien

63 Av. des Roches

13007 Marseille

Formateur(s)

Véronique LEGRAND, formatrice de l'Institut Saint Cassien, enseignante spécialisée et enseignant référent de scolarité pour les élèves en situation de handicap.

Financement

Budget prioritaire territorial